

2327 W 1060-1071

Cultes

2327 W 1060-1064

### Culte bouddhique

- salle du culte bouddhique, refection : correspondance (1959)
- pagode, <sup>construction et</sup> travaux : factures, devis, croquis, correspondance (1988-1990)
- transfert d'une statue de Bouddha du musée de Néac au CAFI : correspondance (1970)
- Exercice du culte sous la responsabilité de deux bonzes bouddhistes de Malakoff (92) <sup>et demande de logement</sup> : correspondance (1965-1967).  
association bouddhique franco-vietnamienne <sup>création du</sup> comité local de Sainte-Livrade : procès-verbal (1970).

(30 pièces)

ASSOCIATION AUTORISEE ET PUBLIEE AU JOURNAL OFFICIEL  
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE  
du 9 Novembre 1967

-----  
Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901  
Intitulée : ASSOCIATION BOUDDHIQUE FRANCO - VIETNAMIENNE  
( Hội Phật-Giáo Pháp-Việt)

Le siège de l'Association est fixé à 83 FREJUS SAINT-AYGULF  
Boulevard de Balzac

-----  
P R O C E S - V E R B A L

(Article 3 des Statuts de l'A.B.F.)

--:--:--:--:--

Sur invitation des Bouddhistes de la Cité d'accueil à  
SAINTE LIVRADE, une délégation du Comité de l'A.B.F. de Paris  
s'est rendu à SAINTE LIVRADE pour organiser leur Comité local.

Les adeptes de SAINTE LIVRADE se sont réunis pour accueillir  
la délégation le Samedi 8 Août 1970 à 17 heures.

A l'ordre du jour de la réunion reporté au lendemain :

1o) Organisation de la Fête VU-LAN  
(Messe pour le repos des âmes errantes)

2o) Election du Comité local de SAINTE LIVRADE

1o) Le Dimanche 9 Août à 16 heures, tous les adeptes se sont  
réunis dans un local où était installé l'autel de Bouddha,  
local mis à leur disposition par l'administration du Ministère  
des Affaires sociales.

Le vénérable THICH CHAN THUONG, dirige la cérémonie jusqu'à  
18 heures.

2o) A 20 heures le vote du Comité commence après l'allocution du  
but de l'A.B.F. par Monsieur Nguyễn-văn-Chân dit Chà.

ETAIENT PRESENTS : Cinq membres de la délégation de Paris :

Le Vénérable THICH CHAN THUONG  
Le Vénérable THICH THANH ĐAM  
La Vénérable THICH THIEN DIEU  
Madame TRAN QUANG THANH, Adepte  
Monsieur NGUYEN VAN CHAN

Vingt Cinq Adeptes de Ste Livrade et 31 représentés, soit  
61 bouddhistes présents ou représentés (voir liste jointe).

A l'issue de ce vote, un conseil composé de 6 Membres est élu  
à l'unanimité pour administrer le comité local de SAINTE LIVRADE  
à partir de ce jour le 9 Août 1970.

- |                                       |                                   |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| I - Mme Đào thi Lùn H.D.Cơ            |                                   |
| 2 - - Bui thi Lợi H.D. Lộc            |                                   |
| 3 - - ĐỖ thi Tinh H.D. Tâm (Lecrenn)  |                                   |
| 4 - Mr Văn Đức Dũng tự Phú Nhâm       | 47 Mr Phạm Ngọc Dung              |
| 5 - Mme Trần thi Phú H.D. Quý         | 48 - Lomet Bernard Trần văn Ngọc  |
| 6 - Mr Lê Quý Tự tự Phúc Hải          | 49 Mme Nguyễn thi Thanh H.D. Viên |
| 7 - Mme Phạm thi Ty H.D. Thiện        | 50 - Nguyễn thi Lợi H.D. An       |
| 8 - Mr Nguyễn văn Sa tự Phúc Quang    | 51 - Bui thi Thừa H.D. Thuận      |
| 9 - Mme Trần thi Nghiêm H.D. Chính    | 52 - Nguyễn thi Cơ                |
| 10 - - Bui thi Khoanh H.D. Lương      | 53 - Dương thi Hám H.D. Tâm Thông |
| 11 - - Trương thi Lưu H.D. Phúc       | 54 - Đoàn thi Đăng H.D. Đăng      |
| 12 - - Nguyễn Phước Xuân Tú H.D. Xuân | 55 - Tăng thi Nguyệt H.D. Minh    |
| 13 - - Phạm thi Khấu H.D. Sinh        | 56 - Lê thi Sưu H.D. Ngọc         |
| 14 - - Tạ thi Phùng H.D. Phùng        |                                   |
| 15 - - Nguyễn thi Thịnh H.D. Mãn      |                                   |
| 16 - - Trần thi Dược H.D. Chính       |                                   |
| 17 - - Phạm thi Duyên H.D. Nguyễn     |                                   |
| 18 - - Nguyễn thi Mỹ H.D. Quang       |                                   |
| 19 - - Trần thi Truật H.D. Đức        |                                   |
| 20 - - Trần thi Văn H.D. Minh Chính   |                                   |
| 21 - - Nguyễn thi Lan H.D. Mãn        |                                   |
| 22 Mr Trần văn Bạch tự Phúc Quang     |                                   |
| 23 Mme Vương thi Sưu H.D. Thành       |                                   |
| 24 - Đoàn thi Nhuận H.D. Nhả          |                                   |
| 25 - Hoàng thi Thi H.D. Quê           |                                   |
| 26 - Enny Phạm thi Vinh H.D. Thịnh    |                                   |
| 27 - Nguyễn thi Khuyên H.D. Minh      |                                   |
| 28 - Bui thi Tuyên H.D. Tuyên         |                                   |
| 29 - Hoàng thi Tý H.D. Kim            |                                   |
| 30 Mr Hoàng Côn Trần tự Phúc-Bảo      |                                   |
| 31 Mme Nguyễn Duy Thìn                |                                   |
| 32 - Vũ thi Mão H.D. Đức              |                                   |
| 33 - Bui thi Phương H.D. Thanh        |                                   |
| 34 - Cassim                           |                                   |
| 35 - Nguyễn thi Lịch H.D. Duyệt       |                                   |
| 36 - Nguyễn thi Chín H.D. Nghiêm      |                                   |
| 37 - Ngô thi Đông H.D. Hoà            |                                   |
| 38 - Phạm thi Cát H.D. Tường          |                                   |
| 39 - Nguyễn thi Vinh H.D. Hiên        |                                   |
| 40 - Phạm thi Bật H.D. Tường          |                                   |
| 41 - Nguyễn thi Trương H.D. Nghĩa     |                                   |
| 42 - Trần thi Vệ                      |                                   |
| 43 - Mầu thi Đầm                      |                                   |
| 44 - Saunier                          |                                   |
| 45 - Phan thi Năm Audéan              |                                   |
| 46 - Vibi Mohamed                     |                                   |

Voici la composition du Comité élu :

Présidente : Madame ĐAO THI LUN  
Vice-Présidente : Madame BUI THI LOI  
Secrétaire Général: Monsieur Charles TRAN VAN TAM  
Secrétaire Adjoint: Monsieur J.LECOURI VAN DUC DUNG  
Trésorière : Madame TRAN THI VAN  
Conseillère religieuse : Madame LECRENN ĐO THI TINH

Les Membres du Conseil élus prennent acte de l'élection et chacun promet à faire de bon coeur pour que vive l'association.

La séance était levée à 22 heures après une séance de cinéma sur une manifestation nationale de PHAT ĐANG à Saigon.

QUE NOTRE MAITRE CAYKAMOUNI BOUDDHA ACCEPTE NOS VOEUX  
NAM MO BON SU THICH-CA MAU-NI PHAT TAC-ĐAI CHUNG MINH

Sainte Livrade le 10 AOUT 1970

Le Secrétaire Général

La Présidente

Mr Charles TRAN VAN TAM

Madame ĐAO THI LUN

Par délégation du Comité central

  
Monsieur NGUYEN Văn Chấn

7 Septembre 1959

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

614 / SLD.

Monsieur le Chef de Bataillon HAON  
Chef d'Arrondissement des Travaux  
de Bordeaux-Garonne

7 rue de Gursol

BORDEAUX

Mon Commandant,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une facture en 6 exemplaires de R. VIDEAU, peintre à Ste-Livrade-s-Lot.

Je me suis permis de commander ce travail pour la réfection d'une salle destinée au culte bouddhique pour les Français Rapatriés d'Indochine et vous serais très reconnaissant si vous pouviez faire régler cette facture sur le reliquat des crédits qui nous ont été affectés.

Avec tous mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, mon Commandant, l'expression de mes sentiments distingués./.



M. TURSAN.

2327 W 1064

2327 W 1063



4 Juillet 1967

Le Directeur de la Cité d'Accueil

70/ SLD

à

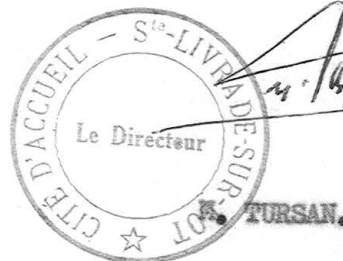
Direction de la Population et des Migrations  
Sous Direction des Programmes Sociaux  
en faveur des Migrants (Bureau P/3)

1 Place Fontenoy

75 - PARIS ( 7<sup>ème</sup> )

J'ai l'honneur de vous transmettre pour la suite à donner la lettre que m'adresse le vénérable THICH CHAN THUONG de la Mission Bouddhique Vietnamienne en France, qui sollicite un logement à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

Je vous informe que le Père Viry qui s'occupe de la Chapelle catholique n'est pas logé à la Cité d'Accueil et n'a pas l'intention de demander un logement.-



9 Février 1966

n° 24/ SLD

PAGODE VIETNAM  
30, Ledru Rollin  
92 - MALAKOFF

---

Vénérables,

En réponse à votre lettre du 27.1.1966, j'ai l'honneur de vous faire savoir que selon les instructions qui m'ont été données par le Ministère de l'Action Sociale - Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale je donne mon accord à votre venue à la Cité d'Accueil où vous serez accueillis, lors de votre séjour, dans les foyers de vos fidèles.

Veillez agréer, Vénérables, l'expression de mes sentiments distingués.-



10 Janvier 1966

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

10/SLD

à

OBJET:

Célébration du culte bouddhique à  
la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot.

Monsieur le SOUS PREFET

47 - VILLENEUVE SUR LOT

REFER:

Votre lettre du 8.1.1966.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de deux lettres qui m'ont été adressées par le Ministère de la Santé Publique et de la Population relatives à la célébration du culte bouddhique à la Cité d'Accueil par des bonzes ( prêtres bouddhiques ) venant d'une pagode installée à MALAKOFF ( Seine ).

Je ne formule aucune objection à la visite de ces religieux, mais cependant en me référant aux instructions du Ministère, ils ne pourront être hébergés à titre permanent à la Cité d'Accueil.-



MINISTERE  
DE LA SANTE PUBLIQUE  
& DE LA POPULATION

DIRECTION GENERALE  
DE LA POPULATION & DE L'ACTION SOCIALE  
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance  
5<sup>e</sup> Bureau (A)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PARIS, le 2 Novembre 1965  
7 rue de Tilsitt (17<sup>e</sup>)

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
& DE LA POPULATION

à

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil  
de SAINTE LIVRADE  
(Lot et Garonne)

O b j e t : Célébration du culte bouddhique.

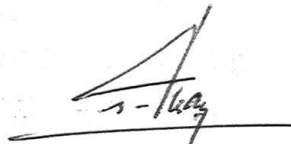
Référence : Votre lettre 157/SLB du 9 Septembre 1965.

En réponse à votre correspondance citée en référence,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne vois aucun inconvénient  
à ce que les religieux vietnamiens, fondateurs d'une pagode à Malakoff  
aient le libre accès au Centre d'Accueil de SAINTE LIVRADE aussi souvent  
qu'ils le jugent nécessaire pour les besoins de leur Ministère.

Cependant ces religieux ne seront pas autorisés à séjourner  
en permanence au Centre, les logements étant réservés aux familles des  
rapatriés et au personnel d'encadrement.-

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur Général de la Population  
et de l'Action Sociale  
signé : F. CHARLES.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
Sainte-Livrade le 10 Janvier 1966  
Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil



M. TURSAN.

MINISTERE  
DE LA SANTE PUBLIQUE  
& DE LA POPULATION

DIRECTION GENERALE  
DE LA POPULATION & DE L'ACTION SOCIALE  
Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance  
5è Bureau (A)

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 28 Décembre 1965  
7, rue de Tilsitt (17è)

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
& DE LA POPULATION

à

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil  
de SAINTE LIVRADE  
(Lot et Garonne)

OBJET: Célébration du culte bouddhique.

REFER: Ma lettre du 2 Novembre 1965.

Les religieux vietnamiens, fondateurs d'une pagode  
à MALAKOFF, qui ont fait l'objet de ma correspondance précitée, sollicitent  
à nouveau l'autorisation de séjourner au Centre d'Accueil.

Je maintiens ma décision.

Cependant lors de leur visite pour la célébration du  
culte leurs fidèles sont autorisés à les recevoir en leurs locaux.-

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur Général de la Population et de  
l'Action Sociale

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Sainte-Livrade le 10 Janvier 1966  
Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

signé : F. CHARLES.



M. TURSAN.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 2 Novembre 1965

7 rue de Tilsitt (XVII<sup>e</sup>)

DIRECTION GENERALE  
DE LA POPULATION ET DE L'ACTION SOCIALE  
Sous-Direction de l'Aide Sociale & de l'Enfance

5<sup>ème</sup> Bureau (A)

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION

à

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil  
de SAINTE LIVRADE  
(Lot & Garonne)

Objet : Célébration du culte bouddhique.

Référence : Votre lettre 157/SLD du 9 Septembre 1965 -

En réponse à votre correspondance citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne vois aucun inconvénient à ce que les religieux vietnamiens, fondateurs d'une pagode à Malakoff aient le libre accès au Centre d'Accueil de SAINTE LIVRADE aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire pour les besoins de leur Ministère.

Cependant ces religieux ne seront pas autorisés à séjourner en permanence au Centre, les logements étant réservés aux familles des rapatriés et au personnel d'encadrement.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur Général de la Population et de  
l'Action Sociale

signé: F. CHARLES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Sainte-Livrade le 5 Novembre 1965

Le Gestionnaire de la C<sup>o</sup> d'Accueil

  
M. TURSAN.



9 Septembre 1965

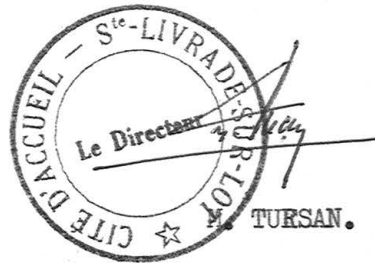
Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

N° 157/SLD

à

Ministère de la Santé Publique  
et de la Population  
Sous Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance  
9 Avenue de Lowendal  
PARIS 7 ème  
-----

En vous transmettant, pour la suite à donner, une requête rédigée par quelques pratiquantes du culte bouddhiste hébergées à la Cité d'Accueil, je me permets de vous proposer que ne soit autorisée à un~~e~~ bonze ( prêtre bouddhiste ) qu'une seule visite mensuelle de 48 heures.-



COPIE TRANSMISE :  
à PREFECTURE DE LOT ET GARONNE  
(Direction Départementale de  
l'Action Sanitaire et Sociale)  
"pour information"

Sainte-Livrade le 3 Septembre 1965

A Monsieur le Directeur de la Population  
5ème Bureau  
9 avenue de Lowendal  
PARIS 7ème

Monsieur le Directeur,

Nous, soussignés, Français Rapatriés d'Indochine, résidant à Sainte-Livrade, avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous accorder la faveur suivante :

Depuis le jour où nous avons quitté le Vietnam pour vous rendre en France, il y a plus de dix ans, le Gouvernement Français a témoigné à notre égard beaucoup de sollicitude en nous accordant, au point de vue matériel tout le nécessaire :

Logement, chauffage, médicament en cas de maladie et allocation de chômage.

Quant au point de vue spirituel, nous avons obtenu un local au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, pour en faire une pagode destinée au culte de Bouddha.

De tout cela, nous en sommes reconnaissants envers le Gouvernement de la République.

Il reste un seul point sur lequel nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention : Alors qu'en ce qui concerne la religion catholique, journellement les prêtres viennent s'occuper des fidèles, de notre côté, il n'y a aucun clergé bouddhiste pour nous guider.

Nous apprenons avec satisfaction que deux religieux vietnamiens, le Vénérable THICH CHAN THONG et le Vénérable THICH QUANG THIEP sont arrivés en France et ont fondé, avec l'autorisation du Gouvernement Français, une pagode au n° 30 de la rue Ledru Rollin à Malakoff ( Seine ).

Ainsi, en tant que Français Rapatriés d'Indochine, bouddhistes de confession, nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de faire venir à demeure alternativement, l'un ou l'autre de ces Vénérables pour célébrer le culte à notre pagode ou, en cas de besoin, pour une période d'une semaine les deux Vénérables à la fois.

Espérant que vous voudrez bien donner une suite favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux et reconnaissants.



Paris, le 15 Juin 1965.

Monsieur le Chef de Camp

à

Saint Livrade

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre voyage à Saint Livrade s'est effectué sans encombre et que l'accueil qui nous a été réservé par nos compatriotes de cette région, est plus que satisfaisant.

De retour à Paris, nous tenons à vous signaler que toutes les mesures que vous aviez bien voulu prendre en notre faveur ont vraiment facilité notre séjour dans le camp de Saint Livrade et que grâce à votre bienveillante intervention, les conditions de nos services religieux ont été grandement améliorées.

En vous présentant nos remerciements pour tout ce que vous avez bien voulu faire pour nous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de camp, l'expression de notre considération très distinguée./.

Respectueusement,

Vénérables THICH-CHANHUONG



*Chiep*  
THICH-QUANG-THIEP

*o l*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**

de  
**L'ACTION SANITAIRE**  
et  
**SOCIALE**

Agen, le 8 juin 1965

PLACE ARMAND-FALLIÈRES  
**AGEN**  
BUREAUX FERMÉS LE SAMEDI APRÈS-MIDI

TÉL. : PRÉFECTURE 66.00.60

Bureau : 2

G.H - J.G

Le Directeur Départemental de  
l'Action Sanitaire et Sociale

à

Monsieur le Directeur  
du Centre d'Accueil de

SAINTE-LIVRADE

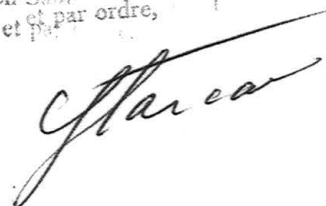
---

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une lettre qui vous est adressée par M. le Ministre de la Santé Publique et de la Population, concernant l'exercice du culte bouddhique dans votre Centre.

Vous voudrez bien faire parvenir votre réponse à l'Administration Centrale.

Le Directeur Départemental de  
l'Action Sanitaire et Sociale

Pour le Directeur Départemental  
de l'Action Sanitaire et Sociale,  
et par ordre,



2327 W 1062

27 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Mademoiselle LABIT  
Conservateur du Musée d'Agen

47 - AGEN

- N.REF. MB/MR  
267

Mademoiselle,

Suite à notre conversation téléphonique de la semaine dernière, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver jointe une correspondance que j'adresse à Monsieur le Directeur des Musées de France et que je vous demande de bien vouloir transmettre avec votre avis.

Par ailleurs, j'ai envoyé par même courrier une correspondance à Monsieur le Député-Maire de Nérac en vue d'obtenir son autorisation ainsi que vous me l'avez conseillé dans votre lettre du 3 Juillet dernier.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

27 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

- N.REF./ : MB/MR  
366

Monsieur le Directeur  
des Musées de France  
Sous-Couvert de Mademoiselle Labit  
Conservateur des Musées d'Agen et  
de Nérac

Monsieur,

Mademoiselle Labit, Conservateur du Musée de Nérac, a bien voulu me faire savoir qu'une statue de bouddha se trouvait actuellement dans cette localité et pour répondre à un vœu émis par la communauté bouddhiste de la région il n'était pas impossible de prévoir le transfert de cette statue dans la pagode implantée dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Cette Cité qui héberge un certain nombre de rapatriés d'Indochine comprend parmi ces derniers une fraction assez importante de bouddhistes, et il est certain que la possibilité d'installer la statue du bouddha dans la pagode serait pour eux une grande satisfaction.

C'est donc en leur nom que je vous demande de bien vouloir permettre ce transfert.

Je reste à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous pourrez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

27 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Député-Maire de Nérac

47 - NERAC

- N/REF. : MB/MR  
365

Monsieur,

Mademoiselle Labit, Conservateur des Musées de Nérac et d'Agen, a bien voulu me faire savoir qu'une statue de bouddha avait été déposée au Musée de votre ville, et qu'éventuellement il serait possible de pouvoir la transférer dans la pagode existant au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade où de nombreux rapatriés d'Indochine de confession bouddhiste aimeraient la vénérer.

C'est dans ces circonstances et au nom de la communauté bouddhiste de Lot-et-Garonne et aussi de France que je sollicite de votre part l'autorisation de faire procéder au transfert de la statue bouddha.

Je ne saurais trop vous dire quelle satisfaction ressentiront les bouddhistes en sachant que la statue du bouddha sera déposée dans un lieu sain et certainement que leur reconnaissance en sera d'autant plus grande.

Je me tiens à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous voudriez bien me demander.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

6 Août 1970

*negotie*

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 274/CAB  
MB - AL

Madame NICOLAS  
n° 28 F avenue Mal Bugeaud  
47 - A G E N

Madame,

A la suite de votre requête tendant à faire effectuer le transfert de la statue de Bouddha actuellement au musée de Nérac, j'avais entrepris sur les conseils de Mlle LABIT conservateur une démarche auprès de M. le Maire de la Ville intéressée afin d'obtenir son autorisation.

Dans une lettre de réponse, M. CAILLAU, député maire de Nérac, me fait savoir qu'il examinera avec son conseil municipal l'objet de ma demande; toutefois, il marque une réserve quant à l'exécution du transfert souhaité en regard des vœux émis par les donateurs.

Dès que je serai en possession de nouveaux éléments, je ne manquerai pas de les porter à votre connaissance.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.



pagode

6 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 275 / CAB  
MB - AL

Mademoiselle LABIT  
Conservateur Musée

47 - A G E N

Mademoiselle,

Dans le cadre d'une requête présentée par Mme NICOLAS qui sollicitait l'autorisation de voir installer dans la Pagode de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade la statue de Bouddha, actuellement en dépôt au Musée de Nérac, vous m'aviez conseillé d'établir un rapport avec M. le Député de cette localité en vue d'obtenir son autorisation.

A la suite de la démarche que j'avais entreprise, je viens de recevoir la réponse dont vous voudrez bien trouver photocopie.

Il semble, que les réserves tenant aux volontés des donateurs soient un handicap pour la réalisation de ce projet.

Dans le cas où votre action pourrait apporter des facilités aux édiles de Nérac, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir intervenir.

Par avance je vous remercie de votre aide et je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.





2327 W 1061

salle de culte bouddhique, réfection:  
correspondance (1959)

pagode

- travaux: factures, esquisses, correspondance,  
devis (1988-1990)

ENTREPRISE

# Ménaspa Fils

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 50.000 F

Siège Social : « Gaillard » - B. P. 16

47110 Ste LIVRADE SUR LOT - Tél. 53 01 02 08

R. C. S. B 350 139 531 89 B 56  
SIRET 350 139 531 000 15  
APE 55 60

Domiciliation bancaire :  
Banque Populaire n° 13 21 00289 1

Locataire Gérant de :  
M. Livio MÉNASPA

Ste Livrade sur Lot, le 12 FEVRIER 1990

C.A.F.I

47110 Sainte-Livrade sur Lot .

FACTURE

FOURNITURES ET POSE DE DALLES EN CAILLOUX LAVES DEVANT LA PAGODE AU CAFE.

Démolition du carrelage existant et enlèvement  
des gravats.  
Piquage du sol.

1 100.00

Fournitures et pose de dalles en cailloux lavés  
040 X 040 y compris coupes .

m2 22.00 170.00 3 740.00

◇ MONTANT H.T ..... 4 840.00

T.V.A 18.60 % ..... 900.24

◇ MONTANT T.T.C ..... 5 740.24

Arrêté la présente à la somme de CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE FRANCS ET 24 CTS.

Le soussigné, Directeur de la Cité d'Accueil de  
Ste-LIVRADE certifie que les marchandises énumérées  
sur la présente facture ont été réellement et  
intégralement livrées par le fournisseur.

à Ste-Livrade, le 19 Février 1990

**MENASPA Fils**  
Entreprise de Bâtiment et T.P.  
47110 Ste LIVRADE SUR LOT

S.A.R.L. au Capital de 50 000 F.  
SIRET 350 139 531 00015  
SIREN 350 139 531 APE 5560



TERRASSEMENTS - MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - TRAVAUX PUBLICS

ENTREPRISE

Ménaspa Fils

à « Gaillard », - B. P. 16

47110 Ste LIVRADE SUR LOT - Tél. 53 01 02 08

R. C. Villeneuve 64 A 169 - 82 A 53
82 A 54
Domiciliation bancaire :
Banque Populaire n° 13 21.510.47.2
Crédit Agricole, Sainte-Livrade
n° 86.61430.2011

Ste Livrade sur Lot, le 13 FEVRIER 1989

" CITE D'ACCUEIL DES FRANCAIS D'INDOCHINE "

47110 Sainte-Livrade sur Lot .

◇◇ FACTURE ◇◇

DEMOLITION D'UN MUR ET RECONSTRUCTION AU BATIMENT PAGODE

Table with 4 columns: Description, Unit, Price, Total. Rows include: Etayage de la toiture 2 fermes (400.00), Démolition et évacuation des gravats (2 066.40), construction en briques de 20' (5 854.80), Crépissage 2 faces (7 040.00). Summary rows for MONTANT T.T.C and T.V.A 18.60 %.

Pour un montant total de Dix huit mille deux cent dix huit francs et Trente huit centimes .

MENASPA Fils
Entreprise de Bâtiment et T.P.
47110 SAINTE-LIVRADE/LOT
SIRET 324 499 474 00017
SIREN 324 499 474 - APE 5500

Je soussigné, Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-LIVRADE certifie que les marchandises énoncées sur la présente facture ont été réellement et intégralement livrées par le fournisseur.

A Ste-Livrade, le 13 Février 1989

MENUISERIE GÉNÉRALE  
V. GLEWSKI - C. CANTIN

Rue du Tour de Ville  
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT  
☎ 53.01.03.13

FACTURE 32

M<sup>r</sup> Enr. MENASPA.

Chantier (ca.F.) PAGODE Doit  
le 6.2 1999.

<u>Fourniture et pose</u>		
2 <u>Fenêtr.</u> $184 \times 218 = 8,00 \text{ m}^2$		
	$\times 750 \text{ F} =$	6000 F <sup>00</sup> .
<u>vitrag.</u> $\text{m. } 4 \text{ m}.$		1050 F <sup>00</sup>
<u>impression.</u>		300 F <sup>00</sup> .
<u>Decoupe et raccord</u>		
<u>plafond.</u>		400 F <sup>00</sup> .
	<u>HT.</u>	7750 F <sup>00</sup>
	<u>TVA</u>	1441 F <sup>50</sup>
	<u> TTC</u>	9191 F <sup>50</sup>

EXACOMPTA

Le soussigné, Directeur de la Cité d'Accueil de  
Ste-LIVRADE certifie que les marchandises énoncées  
sur la présente facture ont été réellement et  
fidèlement livrées par le fournisseur.

à Ste-Livrade, le 13 Février 1999



# DOCKS LIVRADAIS

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 50 000 F

47110 SAINTE-LIVRADE/LOT

Tél. 53.01.37.01

R.C. VILLENEUVE 84 B 36

DOMICILIATION BANCAIRE C.C.F. SAINTE-LIVRADE

SIRET 329 702 567 00010 - APE 5908

C.A.F.I.

MOULIN DU LOT

47110 SAINTE LIVRADE

DATE FACTURE	DATE LIVRAISON	ÉCHÉANCE	N° FACTURE	RÈGLEMENT	CODE CLIENT	TAUX T.V.A.
25/02/89	02/02/89	30/03/89	2368	CHEQUE	323	18,6

ART.	DÉSIGNATION	QTÉ	P. U.	MONTANT H.T.	Code TVA
K	BON N° 8898 DU 02/02/89			0,00	1
T	BALASTAR 1300 BK 1212	30,00	41,74	1252,20	2
K	BON N° 8905 DU 03/02/89			0,00	1
T	EMULPLAK 800 6KG	1,00	126,48	126,48	2
Q	CHEVILLE BLANCHE 6/25	100,00	0,41	41,00	2
Q	MECHE 6	1,00	11,13	11,13	2
X	BON N° 8915 DU 03/02/89			0,00	1
T	PLASTO DBLE FACE 25 M	1,00	44,10	44,10	2
T	PLASTO DBLE FACE 5M	1,00	10,88	10,88	2
9002	FRAIS FACTURE	1,00	10,00	10,00	2

Code TVA	TX T.V.A.	H.T.	PORT / EMB	BASES T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
2	18,60	1485,79	10,00	1495,79	278,22	1774,01

TOTAL H.T.	TOTAL T.V.A.	NET A PAYER
1495,79	278,22	1774,01

MidiGraf Montpellier 27755

LES DOCKS LIVRADAIS VOUS OFFRENT LEUR SERVICE : PLAN, DEVIS,  
CONSEIL TECHNIQUE, ETC ...

Je soussigné, Directeur de la Cité d'Accueil de  
Ste-LIVRADE certifie que les marchandises énoncées  
sur la présente facture ont été réellement et  
fidèlement livrées par le fournisseur.

A Ste-Livrade, le 3 Mars 1989

# ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

## J.-P. BOUDON

" DUCLOS " - Route de Bordeaux  
47110 Ste LIVRADE S LOT

Téléphone 53 01 34 84

D. B. Crédit Agricole-R. M. 05 9977 47  
No SIRET 311 397 335 00010

Le 14 MAI 19 87

CITE D'ACCUEIL  
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT

### FACTURE

Raccordement Pagode et prises de courant , branchement chauffe-eau.

1	C32N 2X10 A à 116.27	116.27
1	tableau de protection 6 modules à 40.78	40.78
1	tableau 150 X 250 à 32.54	32.54
5m	tube IRO.9 à 1.22	6.10
25m	VGV 3 X 2.5 à 3.57	89.25
1.5m	cintroplast de 13 à 1.14	11.97
1	boîtier 1 poste à 2.35	2.35
1	prise de courant 2P + T 16 A à 8.54	8.54
1	plaque 1 poste à 2.00	2.00
1	enjolveur 2P + T à 3.80	3.80
1	coupe-circuit 16 A + cartouche à 13.00	13.00
3m	U 500 V 6 à 1.82	5.46
1	piquet de terre de 1m à 24.75	24.75
	forfait fixations	5.00

MAIN D'OEUVRE 9H à 80 720.00

MONTANT H. T. 1 081.81

T.V.A. 18.6 % 201.22

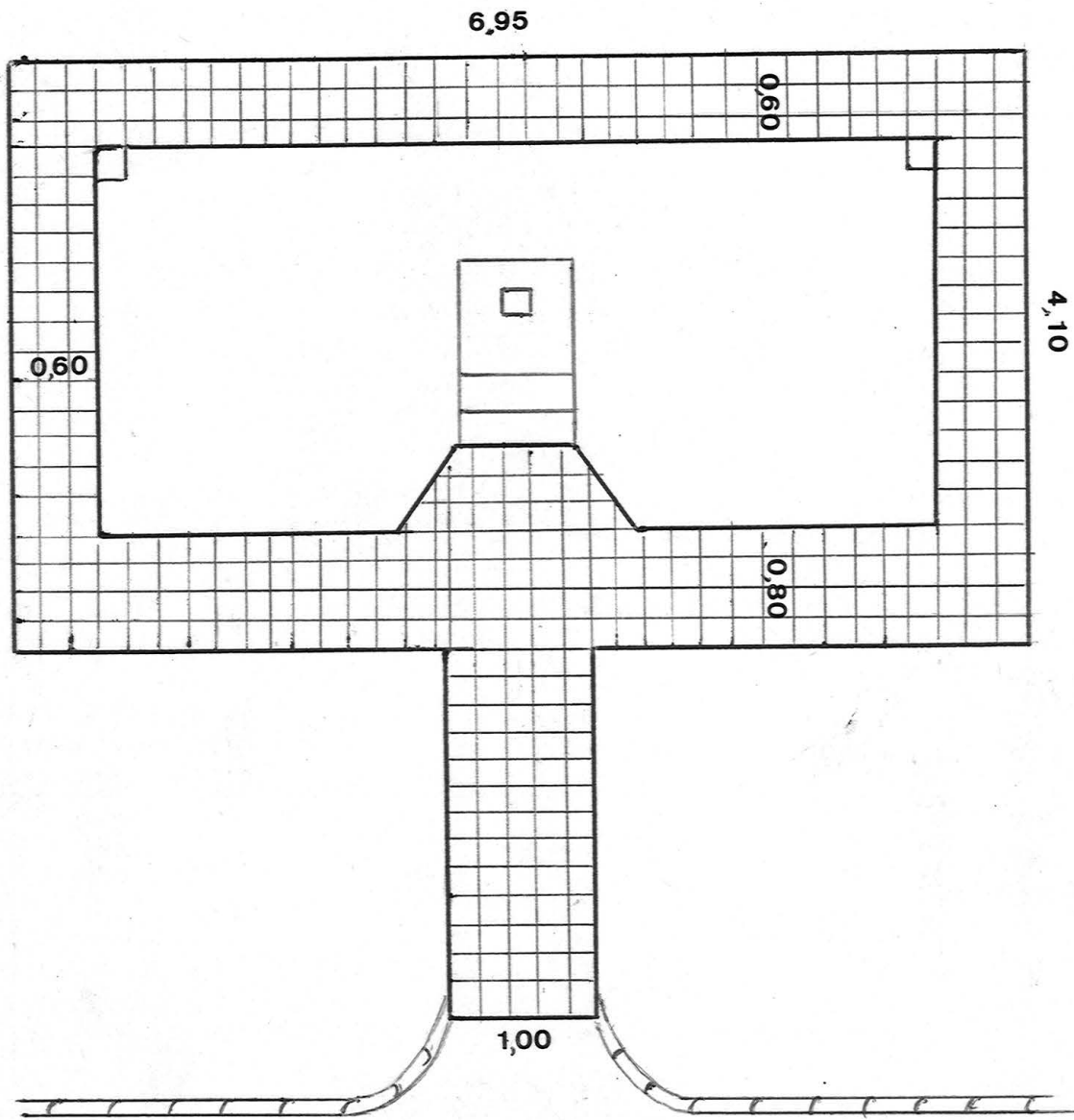
TOTAL T. T. C. 1 283.03 FRS

LE PRESENT RELEVÉ EST ARRÊTÉ À LA SOMME DE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS TROIS CENTIMES.

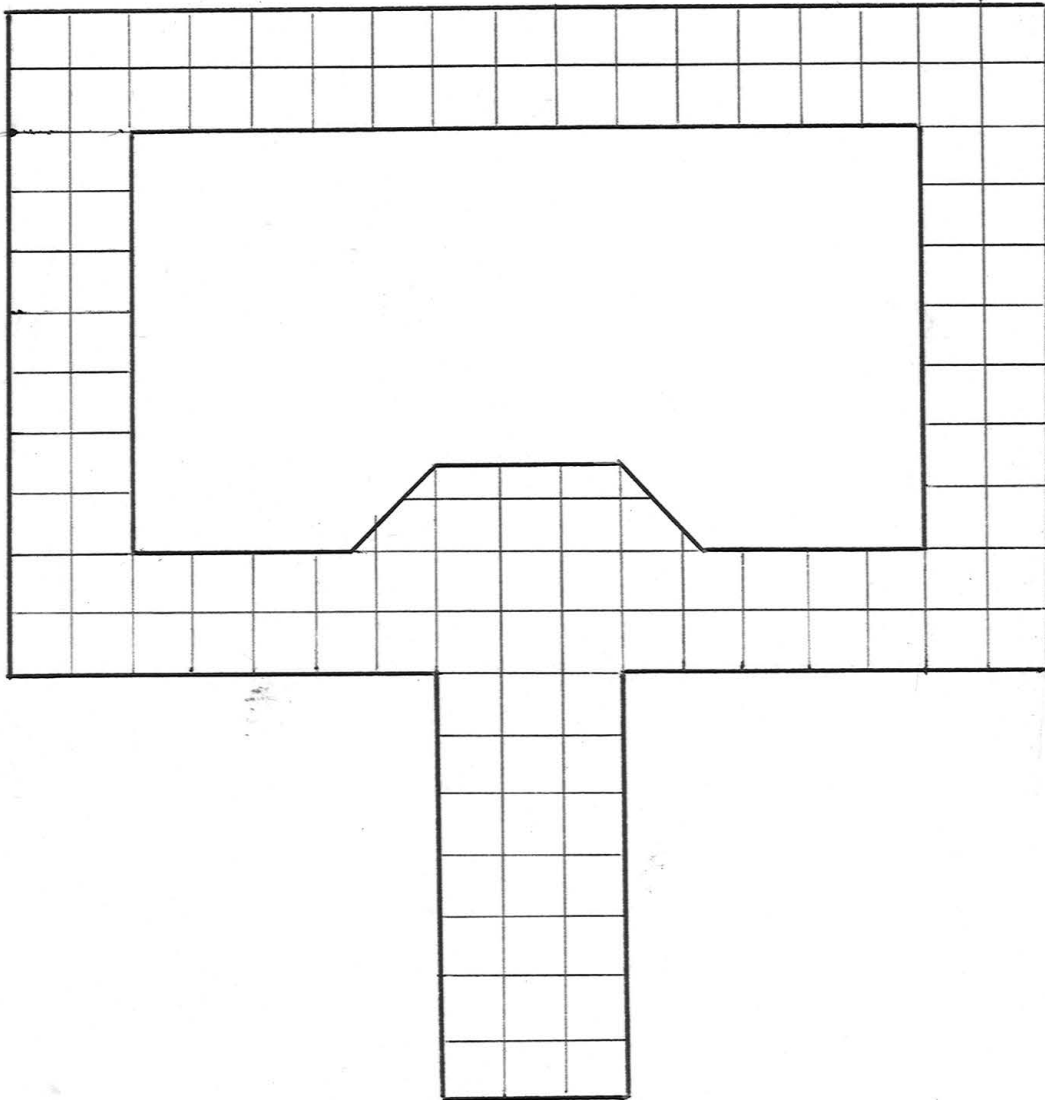
DOMICILIATION BANCAIRE : BANQUE POPULAIRE DE STE LIVRADE  
COMPTE NUMERO : 013 21 52 132 2

Je soussigné, Directeur de la Cité d'Accueil de  
Ste-LIVRADE certifie que les marchandises énoncées  
sur la présente facture ont été réellement et  
fidèlement livrées par le fournisseur.

A Ste-Livrade, le 18 Mai 1987



an/c. de l'air - FANZY d'accord (glimete)





Hautem Michel Avenue (XIII)

2,95 (Section)  
2,90 (Pilot de Fond)  
contre Dep. a. e. t.

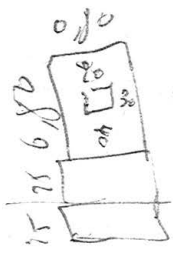
6,95



3,89

2,85

1 couron  
Ruege



8134 WMC 33  
George Trahan (Mr) 1 RFR

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 20 Décembre 1988

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE  
Téléphone (53) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 117 /CAB  
GD/YD

Monsieur le MAIRE  
de la Commune de SAINTE-LIVRADE/LOT  
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

OBJET : Réfection de la Pagode.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des travaux indispensables au maintien en l'état des bâtiments de la Cité, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y a lieu de procéder d'urgence à la réfection du local abritant la Pagode.

Cet impératif résulte de la rupture de l'ossature qui entraîne l'affaissement des structures de briques ainsi que des chassis de fenêtres.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire tenir votre agrément pour l'exécution des travaux dont la nécessité ne saurait vous échapper en fonction de l'importance de cet édifice culturel pour la population agée de la Cité.

Par ailleurs, la proximité de la fête du TET et les notions de sécurité imposent de faire diligence à ce sujet. C'est pourquoi j'ai fait procéder à une étude préalable dont vous voudrez bien trouver ci-joint le devis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY



ENTREPRISE

# Ménaspa Fils

à « Gaillard », - B. P. 16

47110 Ste LIVRADE SUR LOT - Tél. 53 01 02 08

R. C. Villeneuve 64 A 169 - 82 A 53  
82 A 54

Domiciliation bancaire :  
Banque Populaire n° 13 21.510.47.2  
Crédit Agricole, Sainte-Livrade  
n° 86.61430.2011

Ste Livrade sur Lot, le 17 DECEMBRE 1988

" CITE D'ACCUEIL DES FRANCAIS D'INDOCHINE "

47110 Sainte-Livrade sur Lot .

◇◇ DEVIS ◇◇

DEMOLITION D'UN MUR ET RECONSTRUCTION AU BATIMENT PAGODE

. Etayage de la toiture 2 fermes				400.00
. Démolition et évacuation des gravats.				
	m2	34.44	60.00	2 066.40
. Construction en briques de 20.	m2	34.44	170.00	5 854.80
. Crépissage 2 faces.	m2	64.00	110.00	7 040.00
				=====
◇◇ MONTANT H.T .....				15 361.20
◇ T.V.A 18.60 % .....				2 857.18
				=====
◇◇ MONTANT T.T.C .....				18 218.38

=====

Mercredi 11 Janvier 89

~~FRANZ RB~~

~~Orangeie Q6~~

Flair

~~Lejeune A7~~

~~Cazes P6~~

~~Gaye Q5~~

~~Hampton LeFoument~~

~~APOSTOLI~~

~~DAO = V2 absent~~

~~A2 combi jobs in lab~~

JUTAMBY = F7



ENTREPRISE

*Ménaspa Fils*

à "Gaillard" - B. P. 16

47110 Ste LIVRADE SUR LOT - Tél. 208

R. C. Villeneuve 64 A 169 et 74 A 102

Domiciliations bancaires :

Banque Populaire n° 13.21.510.47.2

Crédit Agricole, Sainte Livrade

n° 86.61430.2011

Ste Livrade sur Lot, le 4 MAI .....197 6

CENTRE ACCUEIL DE STE - LIVRADE - 47 -  
=====

**DEVIS**

**POUR L'AMENAGEMENT DE LA PAGODE**

**CONSTRUCTION D'UNE PIECE SERVANT CUISINE**

Fouilles et transport des terres	M3	1.980	30.00	59.40
Remplissage B.A.	M3	1.980	250.00	495.00
Dalle en béton avec chape lissée	M2	17.60	40.00	704.00
Murs en 0.15	M2	47.10	50.00	2 355.00
Crépissage	M2	88.00	38.00	3 344.00
Ouverture d'une porte, pose de la porte fournie par le centre d'Accueil, et raccord	U.	1.		350.00
Pose d'un évier				150.00
2 fenêtres à condamner, dépose des 2 fenêtres				80.00
Murs en 0.15	M2	6.00	50.00	300.00
Crépissage	M2	12.00	38.00	456.00
Pavés de verre dans la Pagode	M2	1.20	450.00	540.00
Pose de tuyaux de 0.10 pour évacuation des eaux de la rigole	ML	9.00	30.00	270.00
Regards	U.	2.	80.00	160.00
Toiture éverite pour cuisine	M2	21.12	85.00	1 795.20

H.T.

11 058.60

T.V.A. 17.60 %

1 946.31

T.T.C.

13 004.91

MENASPA Fils

Entreprise de Bâtiment

SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

U. R. S. S. A. F. 330 47 252 2004

== AGEN ==



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX  
EN FAVEUR DES MIGRANTS

Le 10 Août 1978

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (53) 01.00.20

N° 75 /CAB  
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le SOUS-PREFET  
de VILLENEUVE-SUR-LOT  
47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

Dans le cadre de la construction d'une Pagode à Villeneuve/Lot, vous avez bien voulu me consulter sur l'opportunité d'un prêt, par le Conseil Général, à l'Association Cultuelle des Bouddhistes de France.

J'ai l'honneur de vous faire tenir les éléments que je crois pouvoir dégager de cette affaire.

Au-delà des chiffres (le prêt est sollicité pour un montant de 1.500.000 francs) il convient de poser le problème de fond en distinguant les éléments favorables au projet, de ceux qui le sont moins. En effet, lors du lancement de l'opération, et selon l'Association, plusieurs facteurs militaient en faveur de cette construction.

Quatre ans plus tard, il apparaît que ces mêmes facteurs ont perdu quelque peu de leur importance :

C'est ainsi que l'intérêt économique du projet, lié à son attrait touristique, n'est toujours pas démontré et que la Pagode de Villeneuve ne sera plus la première de France car celle du Bois de Vincennes a été inaugurée en 1977.

L'objection majeure, enfin, réside dans le fait qu'il n'existe pas de garanties sérieuses de remboursement du prêt car l'Association semble bien peu structurée pour supporter le poids d'un tel projet. Il n'est que de voir le mode de financement des travaux achevés à ce jour, qui n'ont pu être honorés que par les dons des fidèles.

Certes, et c'est un élément en faveur de leur achèvement, les travaux ont déjà été lancés (!) et il s'avère que leur financement ne peut plus être assuré par des dons, voire par des subventions, le coût de l'opération ayant pratiquement doublé depuis la pose de la première pierre (6 Août 1974).

Seul, le recours au prêt peut garantir aux entreprises le règlement de leur prestation. Il conviendrait néanmoins d'être prudent en s'assurant d'une caution à la mesure de la sollicitation car la défection de l'Association conduirait à faire supporter par les Collectivités Locales la charge d'un programme qui ne peut se prévaloir de l'intérêt général.

G. DURNEY



2327 W 1060